

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE SAINT HUBERT**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 20 SEPTEMBRE 2022
20H dans la salle du Conseil Municipal, 1 place de l'Eglise - Égriselles-le-Bocage

Convocations par mail du 13 Septembre 2022.

Ordre du jour :

Finances locales :

- Révision tarification horaire prestations des communes membres du SIAEP
- Demande admission en non-valeurs

Information du président

- Entretien station de traitement

Questions diverses

Membres titulaires présents : 4/6

CORNANT : M. DELAHOUSSE Damien

EGRISSELLES-LE-BOCAGE : M DESCHAMPS Christian, M. CANET Claude et Mme DOUBLET Bernadette

Membres suppléants présents : 2/6

CORNANT : M. DUTERTRE Éric

EGRISSELLES-LE-BOCAGE : M. DERNY Damien

Mme DOUBLET Bernadette est nommée secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la séance du 24 juin 2022, adopté à l'unanimité.

DS2022/7.1/07 - Révision tarification horaire prestations des communes membres pour le SIAEP St Hubert

Monsieur le président rappelle que pour remplir l'ensemble de ses missions, le SIAEP St Hubert a recours aux personnels et matériels des communes membres. Il rappelle également les termes de la précédente délibération du 8 décembre 2015 fixant les tarifs horaires des différentes prestations, comme suit :

Employé : 25€ /h	Pilonneuse : 3,50€/h	Tracto-Pelle : 33€/h
Véhicule : 0,27€/km	Tracteur : 16,50€/h	Benne : 5,50€/h

Monsieur le président explique qu'avec l'aide d'un simulateur prenant en compte l'inflation entre 2015 et 2022, il en ressort les tarifs suivants :

Employé : 28€ /h	Pilonneuse : 3,93€/h	Tracto-Pelle : 37€/h
Véhicule : 0,30€/km	Tracteur : 18,53€/h	Benne : 6,17€/h

Il propose d'adopter ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

FIXE les tarifs horaires des prestations des communes membres au SIAEP St Hubert suivants à compter du **1^{er} janvier 2023** :

Employé : 28€ /h	Pilonneuse : 3,93€/h	Tracto-Pelle : 37€/h
Véhicule : 0,30€/km	Tracteur : 18,53€/h	Benne : 6,17€/h

Voté à l'unanimité

DS2022/7.1/08 - Demande d'admission en non-valeurs de produits irrécouvrables

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil syndical de la réception d'une liste de demande d'admissions en non-valeurs n°5325140011 de produits irrécouvrables, de la Trésorerie Sens Municipale. Il s'agit de régularisations de sommes dont les faibles montants (centimes) sont inférieurs au seuil de poursuite et d'impayés trop anciens pour lesquels toutes les poursuites possibles n'ont pas abouti. Monsieur le Président précise que le montant total est de 377,97€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

ACCEPTE l'admission en non-valeurs de liste 5325140011 présentée, d'un montant total de 377,97€.

Voté à l'unanimité

Informations du Président

- Entretien station de traitement : Monsieur le président explique à l'assemblée que le remplacement ou la réactivation des charbons actifs doit être considéré à partir du moment où l'indice d'iode est < à 600mg/g. L'analyse effectuée a révélé un indice d'iode de 510mg/g. Afin d'anticiper et d'éviter les problèmes, un devis a demandé à l'entreprise CIVB, en charge de l'entretien de la station de traitement, pour le renouvellement des charbons actifs (CA) et l'élimination des CA usagés. Celui-ci s'élève à un montant de 28 575€ HT. Le Conseil syndical approuve le changement des CA de part sa nécessité à garantir une eau conforme.

Questions diverses

- M le Président demande s'il y a toujours des problèmes de pression sur le hameau des Verdiers. M Delahousse affirme que oui notamment vers 19h. M. le Président réitère son idée de purger la grosse canalisation qui passe dans la vallée. Cette intervention nécessite une bonne connaissance du réseau d'eau ancien, ce qui n'est pas le cas des employés d'Egriselles-le-Bocage. Le contact d'Anciens de Cornant serait nécessaire.
- Il est proposé de revoir le règlement du service Eau Potable pour notamment réglementer les cas de détériorations volontaires ou involontaires du compteur eau, ce type de cas se présentant de plus en plus notamment sur Égriselles-le-Bocage.

Clôture de cette séance à 20h30.

M. DESCHAMPS Christian

~~SIVU SAINT HUBERT
Mairie
89200 Egriselles le Bocage~~